Image not found or type unknown

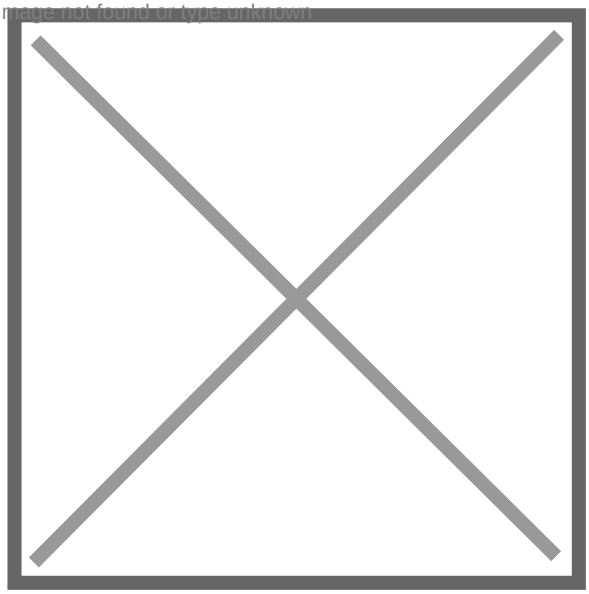

# Les demarches en cas de demission d un co gerant associé

Par **sand531**, le **29/06/2014** à **21:33**

actuellement co-gérant associé affilié au régime rsi je vends toutes mes parts a sa holding Après la vende de mes parts je reste co gérante affilié rsi ma première interrogation : si dans quelques mois je décide de partir de l'entreprise si j'ai bien compris je doit envoyer une lettre recommander avec ar (aucun delai de préavis n'est prévu dans les statuts) mais qui fait les démarches pour me fait radier du rsi et revenir au régime général de la sécurité sociale et les différents organismes et peut -il refuser ma démission merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés